

Assemblée communale ordinaire du 14 mai 2012 à 20h00

Présidence : M. François Genoud, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux et 29 citoyens actifs

Excusé : M. Roland Girard

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 4 mai 2012, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage. Les documents étaient également consultables sur le site Internet de la commune. M. le Président informe l'assemblée que cette dernière est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal.

Mme Suzanne Monnard et M. André Droux sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

1.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2011

2. Comptes 2011 (ceux-ci ne seront pas lus)

2.1 Comptes de fonctionnement

2.2 Comptes d'investissement

2.3 Présentation du bilan

2.4 Rapport de la fiduciaire

2.5 Rapport de la commission financière

2.6 Approbation

3. Modification du règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

3.1 Présentation des modifications et approbation

4. Présentation des objectifs de la législature 2011-2016

5. Divers

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2011

2.1 Comptes de fonctionnement

L'exercice 2011 fait apparaître un bénéfice de Fr. 5'010.74 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 150'318.18. Ce résultat est principalement dû à des charges d'amortissement du local du feu ainsi qu'à des charges liées au cercle scolaire, à l'accueil extrascolaire ainsi qu'à la santé inférieures aux prévisions.

M. Serge Praz commente les postes qui ont subi d'importantes variations par rapport au budget. Les charges liées représentent 51.33% du total des charges. Une vente de terrain en zone industrielle a permis des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 123'616.20.

La dette nette par habitant passe de Fr. 3'741.00 en 2010 à Fr. 4'110.00 en 2011.

M. Serge Praz précise à M. Bernard Vienne que la vente de terrain concerne la parcelle où M. Vincent Bourguet a construit sa halle.

Mme Valérie Cottet demande quels produits sont comptabilisés dans le poste « 62 Routes communales et génie-civil ». M. Serge Praz lui répond que les loyers du bâtiment de l'édilité ainsi que différentes imputations internes font partie de ce poste.

M. Serge Praz explique à MM. Vincent Michellod et Jean Reichenbach que le poste « 70 Approvisionnement en eau » doit s'équilibrer. De ce fait, si les produits sont plus élevés que les charges, ceux-ci sont portés dans le compte de la réserve qui figure au bilan.

M. Serge Praz confirme à M. André Droux que le détail des comptes et des budgets peut être consulté au bureau communal.

2.2 Comptes d'investissement

Les investissements nets se montent à Fr. 354'399.20 alors que le budget prévoyait Fr. 514'761.00. Cette variation est principalement due aux différents reports des années précédentes (local du feu) et au décalage partiel d'autres investissements en 2012 (route de la Léchère, concept sécurité, route de Palézieux).

M. Claude Guex souhaite une explication concernant le poste « 62 Routes communales et génie-civil » qui comptabilise Fr. 400'000.00 de moins qu'au budget. M. Serge Praz explique qu'une partie de la facture liée aux travaux de la route de la Léchère n'a pas été comptabilisée en 2011. Compte tenu de ce décalage, M. Claude Guex demande si la situation financière de la commune sera préteritée l'année prochaine. M. Serge Praz indique que ce décalage ne devrait pas préteriter la situation financière de la commune pour l'année prochaine. En effet, les indicateurs financiers harmonisés sont fournis par le Service des communes sans tenir compte de tous les éléments. Par exemple, le local intercommunal du feu fait partie de nos comptes. Par contre, les frais et les intérêts y relatifs sont répartis entre les communes d'Attalens, Bossonnens et Granges.

2.3 Présentation du bilan

M. Serge Praz présente le bilan au 31 décembre 2011. Nous constatons une augmentation de la fortune de Fr. 11'335.24. La fortune nette de la commune s'élève à Fr. 755'596.50. La vente de

la parcelle en zone industrielle a permis, entre autres, d'amortir la place de jeux pour Fr. 50'000.00.

M. Serge Praz explique à M. Pierre-Philippe Durussel que le poste « 1150.00 Autres débiteurs » est en lien avec les demandes d'acomptes d'impôts.

2.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Ruegg donne lecture du rapport de la fiduciaire.

2.5 Rapport de la commission financière

Les comptes de fonctionnement et d'investissement ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire Hervest SA, et présentés à la commission financière accompagnée de deux membres du Conseil communal, en date du 26 avril 2012. Le réviseur a pu répondre à toutes les questions de la commission financière.

Le réviseur a relevé le fait que le transfert des montants des impôts est maintenant automatisé. Cette évolution évite des erreurs de report et fait gagner du temps à la boursière.

Pour le poste « Finances et impôts », nous recommandons au Conseil communal de bien suivre le contentieux et de prendre toutes les dispositions concernant les débiteurs douteux afin d'améliorer la situation actuelle.

Les comptes de fonctionnement se bouclent avec un excédent de revenu de Fr. 5'010.74 par rapport à un budget prévoyant un excédent de charges de Fr. 150'318.18. Ce résultat positif est réjouissant.

Nous relevons les points suivants :

1 Ordre

- *Cinq contributions de remplacement d'abris PC ont été facturées et la somme de Fr. 22'500.00 a été attribuée à son fonds de réserve.*

2 Enseignement et formation

- *La nouvelle convention concernant le cercle scolaire primaire, signée en 2011, permet à la commune de diminuer ses charges y relatives.*
- *Nous notons également la diminution des charges concernant la participation à l'accueil extrascolaire, pour les enfants bénéficiant des services de la crèche, du fait que moins d'enfants y ont été inscrits.*

7. Protection – Aménagement de l'environnement

- *Concernant les taxes de raccordement à l'eau potable, nous relevons l'important montant de Fr. 62'248.00 encaissé suite à la construction de 4 villas et de 2 bâtiments dans la zone industrielle, contre un montant budgétisé de Fr. 2'000.00.*
- *Le montant de Fr. 125'215.30 pour le remplacement des conduites EC a été utilisé pour la réfection des collecteurs de la route de Palézieux et du chemin de la Diey. Cette somme a été prélevée à la réserve des eaux.*

- Le taux d'autofinancement obligatoire pour la gestion des déchets, soit 70%, est largement atteint puisqu'il se monte à 80%. Nous constatons que le rapprochement avec Palézieux a été bénéfique.

9. Finances et impôts

- La différence concernant les amortissements obligatoires est due au fait que le concept sécurité n'est pas encore terminé. Le premier amortissement se fera en 2012.

- La recette extraordinaire de Fr. 29'671.00 concernant la 2^{ème} année enfantine obligatoire ne sera pas renouvelée au-delà de 2014.

Nous n'avons pas de remarques particulières concernant les comptes d'investissement.

Suite à ces différentes remarques, la commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2011.

La commission financière ne voudrait pas conclure son rapport sans remercier le Conseil communal pour son dévouement, notre caissière Mme Beaud ainsi que M. Praz pour la bonne tenue des comptes.

M. Claude Guex demande si le poste des débiteurs douteux est un point important. M. Bernard Ruegg explique que la situation s'est bien améliorée et le poste est suivi de près.

2.6 Approbation

La parole n'étant plus demandée, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2011 sont soumis à l'assemblée communale et sont acceptés à l'unanimité.

3. Modification du règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Un groupe de travail, constitué des responsables des dicastères des constructions de la Veveyse en collaboration avec la Préfecture, a été mis en place dans le but d'harmoniser les procédures d'enquêtes.

M. Jean-Claude Maeder présente les principaux changements :

- Enquête simplifiée :
 - La commune n'écrira plus aux propriétaires qui touchent la parcelle pour les informer du dépôt d'un dossier. L'enquête sera publiée dans la Feuille officielle et facturée directement au requérant par Publicitas.
 - Le propriétaire recevra deux cartes de contrôle pour le suivi. Ces cartes devront être retournées à la commune au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La pose des gabarits sera demandée.
- Enquête ordinaire :
 - Le propriétaire recevra cinq cartes de contrôle pour le suivi. Ces cartes devront être retournées à la commune au fur et à mesure de l'avancement des travaux. A relever que la responsabilité du retour des cartes incombe au propriétaire et non à l'architecte.

- Les plans devront être fournis à la commune en quatre exemplaires pour l'envoi du dossier au canton. Une version informatique des plans sera aussi demandée pour la consultation des dossiers.

Ces procédures sont identiques pour tout le district de la Veveyse.

Compte tenu de ce qui précède, M. Jean-Claude Maeder donne lecture des articles modifiés, à savoir :

Art. 3. ³ Les frais d'insertion des annonces dans la Feuille officielle et dans la presse locale sont facturés directement au requérant. Pour les dossiers donnant lieu à des séances spéciales, un tarif horaire est appliqué au montant de Fr. 100.00 au maximum. Toutefois, si la complexité du dossier nécessite le recours à l'aide d'un spécialiste tel qu'un ingénieur-conseil, architecte ou urbaniste, le tarif horaire appliqué pour les services du spécialiste est le tarif de la norme SIA.

Art. 4. ¹ L'émolument se compose d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle. La taxe fixe est destinée à couvrir les frais de constitution et de liquidation du dossier. La taxe proportionnelle se calcule sur la base des émoluments du SECA.

Enquête simplifiée :

- Emoluments communaux, taxe fixe : Fr. 100.00
- Carte de contrôle pour le suivi : Fr. 50.00 pièce. Ce montant sera restitué au retour de chaque carte.

Enquête ordinaire :

- Emoluments communaux, taxe proportionnelle : 75% du préavis du SECA
- Carte de contrôle pour le suivi : Fr. 50.00 pièce. Ce montant sera restitué au retour de chaque carte.

M. Jean Reichenbach nous indique que dans certaines communes la pose de panneaux solaires est dispensée d'enquête. M. Jean-Claude Maeder explique que pour le canton de Fribourg toutes les installations de panneaux solaires de plus de 50 m² sont soumises à l'enquête ordinaire et que les installations de moins de 50 m² sont soumises à l'enquête simplifiée.

M. Jean-Claude Maeder indique à Mme Valérie Cottet que la version informatique des plans peut être envoyée par e-mail.

M. Pierre-Philippe Durussel souhaite connaître l'utilité des cartes de contrôle. M. Jean-Claude Maeder explique que ces cartes permettent de contrôler les travaux tels que le banquetage, le choix des couleurs ou la délivrance du certificat de conformité, et garantissent un bon suivi de la construction.

M. le Président indique les avantages de ces nouvelles procédures, à savoir :

- Une harmonisation des mises à l'enquête avec les huit autres communes de la Veveyse
- Une rationalisation des procédures afin de faciliter la tâche du Conseiller communal et de l'administration

Il est confirmé à M. Louis Philipona que le bureau MGI s'occupe toujours du contrôle des raccordements des eaux claires et usées.

M. Claude Guex demande comment est calculé actuellement l'émolument pour les enquêtes ordinaires. Mme Patricia Gabriel indique qu'un montant de base de Fr. 150.00 est facturé, plus 1.5/000 du montant des travaux.

La parole n'étant plus demandée, la modification du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est soumise au vote et est approuvée par 28 oui et 1 abstention.

4. Présentation des objectifs pour la législature 2011-2016

Il y a environ 6 mois, une réflexion a été entamée sur les objectifs à atteindre, par dicastère, pour la législature 2011-2016. M. le Président insiste sur le fait que ces objectifs n'ont aucun caractère décisionnel et définitif ; il s'agit uniquement d'une information donnée à la population. Le jour où un objectif sera concrétisé, il incombera à l'assemblée communale de l'approuver par le biais des budgets.

Les objectifs pour la législature 2011-2016 sont présentés, à tour de rôle, par les Conseillers communaux :

- *M. François Genoud*
 - Mettre en place des projets pour l'ensemble du district
 - Garantir un fonctionnement optimal de l'administration et du Conseil communal
 - Réviser le plan d'aménagement local : M. le Président profite de cet objectif pour informer l'assemblée sur l'avancement des travaux.
La procédure a débutée en 2008 et le dossier pour l'examen préalable a été envoyé au canton en février 2010. En janvier 2012, le préavis de synthèse du Seca nous a été transmis. En l'état, la commission d'aménagement prend en compte les remarques émises par le canton et un rendez-vous sera organisé avec les différents services de l'Etat afin d'éclaircir certains points. Des conventions doivent encore être établies avec les propriétaires concernés par un changement d'affectation de leur terrain et le dossier pourrait être mis à l'enquête publique cet automne.
- *Mme Pascale Zimmermann*
 - Soutenir et promouvoir les projets culturels dans notre commune en mettant à disposition les locaux de l'abri PC pour divers projets
- *Mme Christiane Houriet*
 - Organiser la fête du 1^{er} août 2013 et trouver une solution en cas de pluie
 - Disposer d'une salle polyvalente à Granges
- *M. Jean-Claude Maeder*
 - Mettre le sous-sol du bâtiment de l'édilité à disposition de nos sociétés locales ou d'autres groupes afin qu'ils puissent utiliser cet espace
 - Harmoniser les procédures touchant aux constructions
- *M. Luca Leoni*
 - Entretien des conduites d'eau
 - Pourvoir au manque de 89 places protégées de la protection civile
- *M. Savio Michellod*
 - Entretien des routes

- Améliorer la desserte par bus aux heures creuses en semaine et obtenir une desserte durant le week-end
 - Développer la fonction sociale de la forêt à Granges
 - Ramener l'effectif du corps des sapeurs-pompiers à 60 membres
 - Eviter le développement de la petite délinquance à Granges
- *M. Serge Praz*
 - Maintenir une situation financière saine de la commune
 - Utiliser judicieusement l'énergie

M. le Président explique à M. André Droux qu'à l'heure actuelle aucun de ces objectifs n'est intégré dans la planification financière. Ces objectifs seront, à chaque assemblée des comptes, présentés afin que la population puisse avoir un suivi.

M. Ernest Imhof félicite les Conseillers communaux pour le choix de ces objectifs. Néanmoins, concernant celui de l'entretien des routes, et plus particulièrement l'éventuelle reprise des routes privées par la commune, M. Ernest Imhof pense qu'il sera difficile d'imposer un nouveau bornage aux propriétaires concernés car cela représente des frais supplémentaires importants. Il faudrait envisager de partager ces frais en deux (50% pour la commune et 50% pour les propriétaires).

5. Divers

En collaboration avec l'office du tourisme et la société de développement de Granges, la commune participera au comptoir de Romont. Mme Gabrielle Gabriel et M. Gérard Mesot présenteront le livre historique « Granges, le voyage dans le passé ».

Mme Pascale Zimmermann informe l'assemblée de l'évolution du projet de rénovation du home le Châtelet. Les plans vont être soumis à l'enquête publique et ils seront consultables au bureau communal d'Attalens ainsi que sur le site Internet du Châtelet. Les travaux devraient débuter cet automne et se terminer en été 2014. Les résidents ne seront pas déplacés à l'extérieur du home et le nombre de lits reste le même. Le coût de ces transformations est estimé à Fr. 12'000'000.00. Ce montant sera réparti entre toutes les communes de la Veveyse, selon la clé de répartition.

Mme Gabrielle Bourguet félicite le Conseil communal pour tout le travail accompli, pour la bonne gestion de la commune et pour le plan de législature ; il est important d'avoir une vision anticipative des projets. Elle adresse également un immense merci à toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de la cérémonie de la prise d'armes du Contingent des Grenadiers fribourgeois, et à la population de Granges pour l'accueil qu'elle a réservé à cette manifestation.

M. François Genoud explique à M. Pierre Gabriel que le dossier pour la réfection de la chaussée et la réalisation d'un trottoir à la route de Palézieux est encore à l'enquête, et que pour l'instant nous n'avons pas plus d'informations quant au début des travaux.

M. André Droux pense que le plan de la législature 2011-2016 est une bonne chose. Néanmoins, il se soucie de l'avenir de nos jeunes par rapport aux bouleversements qui vont avoir lieu en Veveyse et dans la région. Il pense notamment à l'hôpital de Châtel et à la gare de Palézieux ; il faudrait que toutes les communes de la Veveyse réfléchissent ensemble sur l'avenir du district afin de ne pas manquer une opportunité. M. le Président explique que les neuf Syndics du

district sont conscients et se soucient également de l'avenir de l'hôpital de Châtel. Un courrier a été adressé à Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat.

Mme Gabrielle Bourguet se préoccupe également de l'avenir de notre district. Elle a suscité, de manière informelle, une réflexion auprès de ses collègues et de M. le Préfet afin que la Veveyse mette en place une feuille de route pour les 5 à 10 prochaines années. M. le Préfet pourrait ainsi mener une réflexion de fond, en collaboration avec les Députés et les Syndics, sur une vision pour notre district. M. le Président indique que la conférence des Syndics va rencontrer les Députés deux fois par année.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal pour tout le travail accompli. Des remerciements sont également adressés à la fiduciaire et à la commission financière, ainsi qu'à Mmes Beaud, Gabriel, à M. Girard pour la préparation de la salle, et à Mlle Esteves, notre apprentie, pour la réalisation du Powerpoint.

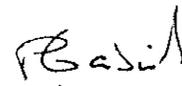
L'assemblée est levée à 22h00.

Le Président



François Genoud

La Secrétaire



Patricia Gabriel